



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2021/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 29/09/2021 – Délibération A1 N°21-058
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2021
21-058**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-ET-UN, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, sans public avec une retransmission en direct par voie électronique, à la mairie, 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Joël DANIEL, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Mme Florence VARIN, procuration à Mme Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2021

OBJET : REPRISE DES RESULTATS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (SIDECOM)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2021-02-10-019 portant dissolution du Syndicat intercommunal pour le développement de la communication (SIDECOM),

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-036 du 6 juillet 2020 approuvant la demande de dissolution du SIDECOM,

Considérant qu'il y a lieu de reprendre les résultats du SIDECOM au sein du budget de la Ville,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission des Finances le 27 septembre 2021,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : Philippe GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : ACTE** la reprise des résultats du SIDECOM au sein du budget fonctionnement de la Ville en report à nouveau d'un montant de +2 444,37 € et en investissement en report à nouveau pour +132,60 €
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2021/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 29/09/2021 – Délibération A2 N°21-059
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2021
21-059**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-ET-UN, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, sans public avec une retransmission en direct par voie électronique, à la mairie, 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSSOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Joël DANIEL, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Mme Florence VARIN, procuration à Mme Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2021

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 - DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif (BP) 2021 du budget principal de la Ville adopté par délibération du Conseil Municipal n°20-089B du 16 décembre 2020,

Considérant qu'il convient d'apporter au BP 2021, par décision modificative, diverses modifications budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement afin de prendre en compte les éléments non connus lors du vote du budget,

Considérant que cette décision modificative se compose de :

Dépense de fonctionnement :

- 6541 Créances admises en non valeur : 244 000 €

Recettes de fonctionnement :

- 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation : 46 423,03 €
- 7817 Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants : 244 000 €
- Reprise du résultat du SIDECOM : 2 444,37 €

Dépenses d'investissement :

- 4917 Reprise pour dépréciation des comptes de redevables : 244 000 €

Recettes d'investissement :

- 024 Produits de cessions d'Immobilisations : 195 000 €
- Reprise du résultat du SIDECOM : 132,60 €,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission des Finances le 27 septembre 2021,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité (32 voix Pour, 1 voix Contre : Philippe GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** les modifications budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			244 000,00
020	6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	244 000,00
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			48 867,40
01	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	48 867,40
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			292 867,40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES			46 423,03
01	7381	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION ..	46 423,03
CHAPITRE 042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			244 000,00
01	7817	REPRISE SUR PROV° POUR DÉPRÉC° ACTIFS CIRCULANTS	244 000,00
01	002	RÉSULTAT FONCTIONNEMENT SIDECOM	2 444,37
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			292 867,40

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION			244 000,00
01	4917	PROV° POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE REDEVABLES	244 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			244 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			244 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			195 000,00
01	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	195 000,00
CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			48 867,40
01	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	48 867,40
01	001	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT SIDECOM	132,60
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			244 000,00

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



**AN 2021
21-060**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-ET-UN, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, sans public avec une retransmission en direct par voie électronique, à la mairie, 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Joël DANIEL, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Mme Florence VARIN, procuration à Mme Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2021

OBJET : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE CINÉMA PAUL GRIMAULT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°17-098 du 30 novembre 2017 portant création du budget annexe Cinéma Paul Grimault,

Vu l'arrêté municipal n°21-110 portant fermeture du Cinéma Paul Grimault au 1^{er} juin 2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la dissolution du budget annexe Cinéma Paul Grimault à la fin de l'exercice 2021,

Considérant qu'à l'exception du personnel qui a été reclassé au sein des services municipaux pour deux d'entre eux, le 3^{ème} agent ayant demandé une mutation, la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Ville se fera au terme des opérations de liquidation,

Considérant que les comptes 2021 du budget annexe Cinéma Paul Grimault seront arrêtés au 31 décembre 2021,

Considérant qu'il convient de procéder au remboursement des détenteurs de cartes d'abonnement et/ou de tickets CE,

Considérant qu'il est proposé de leur demander de solliciter ce remboursement par écrit à l'attention du maire en fournissant un relevé d'identité bancaire, en sachant que l'émission du remboursement sera effectué contre remise des titres non-utilisés,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission des Finances le 27 septembre 2021,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité (25 voix Pour - 2 voix Contre : Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Philippe GOMMARD - 6 Abstentions : Thierry MONTANGERAND, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Guillaume BASSET, Philippe GARCIA),

- **ARTICLE 1 : ACTE** la dissolution du budget annexe Cinéma Paul Grimault,
- **ARTICLE 2 : ACTE** la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Ville au terme des opérations de liquidation et de l'arrêt des comptes au 31 décembre 2021,
- **ARTICLE 3 : ACTE** la procédure de remboursement aux détenteurs de cartes d'abonnement et de tickets CE, proposée à savoir une demande écrite adressée au maire accompagnée d'un RIB, en sachant que ledit remboursement interviendra contre remise des titres non-utilisés,
- **ARTICLE 4 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2021/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 29/09/2021 – Délibération A4 N°21-061
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2021
21-061**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-ET-UN, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, sans public avec une retransmission en direct par voie électronique, à la mairie, 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Joël DANIEL, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Mme Florence VARIN, procuration à Mme Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D’AFFICHAGE :

22/09/2021

**OBJET : BUDGET ANNEXE CINÉMA PAUL GRIMAUT 2021- DÉCISION
MODIFICATIVE**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif (BP) 2021 du budget annexe Cinéma Paul Grimault adopté par délibération du Conseil Municipal n°20-090 du 16 décembre 2020,

Considérant qu'il convient d'apporter au BP 2021, par décision modificative, une modification budgétaire en fonctionnement afin de répondre aux demandes de remboursement des personnes détenant une carte d'abonnement et/ou des tickets du Cinéma Paul Grimault,

Considérant que cette décision modificative se compose de :

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 Charges à caractère général : compte 6188 Autres frais divers : -10 000 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles : compte 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations courantes : 10 000 €,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission des Finances le 27 septembre 2021,

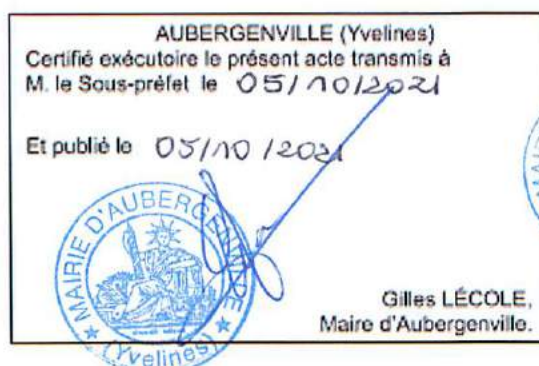
Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré à la majorité (25 voix Pour - 1 voix Contre : Philippe GOMMARD - 7 Abstentions : Thierry MONTANGERAND, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GARCIA),

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** les modifications budgétaires conformément au tableau ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			-10 000,00
314	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	-10 000,00
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			10 000,00
314	6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATION DE GESTION	10 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre


Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2021/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 29/09/2021 – Délibération A5 N°21-062
7-2 Fiscalité

**AN 2021
21-062**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-ET-UN, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, sans public avec une retransmission en direct par voie électronique, à la mairie, 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Joël DANIEL, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Mme Florence VARIN, procuration à Mme Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2021

OBJET : LIMITATION DE L'EXONÉRATION À LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1383,

Considérant que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement,

Considérant que les communes peuvent par une délibération conformément au Code général des impôts (CGI) et pour la part qui leur revient, réduire l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable,

Considérant que cette limitation d'exonération concerne :

- les constructions nouvelles à usage d'habitation ou de leurs dépendances
- les additions de constructions à usage d'habitation ou de dépendances
- les reconstructions destinées à un usage d'habitation
- les conversions de bâtiments ruraux en logements,

Considérant qu'il convient de délibérer avant le 1^{er} octobre 2021 pour pouvoir appliquer cette exonération au 1^{er} janvier 2022,

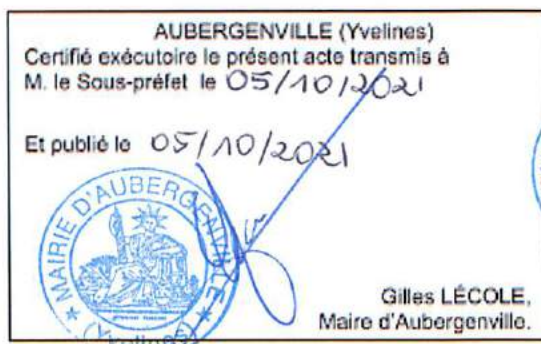
Considérant qu'il convient de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission des Finances le 27 septembre 2021,

Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour - 8 Abstentions : Thierry MONTANGERAND, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GARCIA, P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation,
- **ARTICLE 2 : ACTE** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2021/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 29/09/2021 – Délibération B1 N°21-063
5-3 Désignation de représentants

**AN 2021
21-063**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-ET-UN, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, sans public avec une retransmission en direct par voie électronique, à la mairie, 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Joël DANIEL, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Mme Florence VARIN, procuration à Mme Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2021

**OBJET : CORRESPONDANT DÉFENSE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001, et suivantes, portant mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Vu l'instruction ministérielle n°282 du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense,

Considérant que la fonction de correspondant défense, créée par le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants, répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité,

Considérant que sa mission d'information s'organise autour de trois axes à savoir :

- la politique de Défense qui s'articule autour des activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire,
- le parcours Citoyen qui comprend l'enseignement de la défense à l'école, le recensement et la journée de défense et citoyenneté,
- la mémoire et le patrimoine qui concernent le devoir de mémoire et la reconnaissance de la Nation en liaison avec les associations patriotiques, la Direction départementale de l'office national des Anciens combattants et Victimes de guerre,

Considérant que le correspondant défense, en tant qu'élu local, est l'interlocuteur privilégié des administrés, des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne toutes les questions de défense,

Considérant qu'il convient de pourvoir à cette désignation,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour - 8 Abstentions : Thierry MONTANGERAND, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GARCIA, P. GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : DECIDE à l'unanimité de procéder** à une désignation au scrutin à main levée,
- **ARTICLE 2 : DESIGNE** M. Frédéric GROSBOILLON, en tant que correspondant défense de la ville d'Aubergenville.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*





**AN 2021
21-064**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-ET-UN, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, sans public avec une retransmission en direct par voie électronique, à la mairie, 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSSOILLLOT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Joël DANIEL, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Mme Florence VARIN, procuration à Mme Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

22/09/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	31
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

22/09/2021

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est proposé, au regard du fonctionnement et des besoins actuels de la collectivité, une mise à jour du tableau des effectifs tenant compte :

- de la nécessité de réorganiser les services en fonction des besoins actuels et à venir,
- du souhait de la collectivité de nommer des agents lauréats de concours ou examens professionnels,
- et du souhait de la collectivité de permettre aux agents les plus méritants d'évoluer dans leur carrière par avancement de grade ou par promotion interne,

Considérant qu'il est ainsi proposé les modifications suivantes :

<u>Grade ou emploi</u>	Effectif AVANT modification	Effectif APRÈS modification
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise principal	5	3
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal hors classe	2	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	16	20
FILIERE ANIMATION		
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	4
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	6	8
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE		
Educatrice de Jeunes Enfants	1	2

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 3 septembre 2021,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Sécurité et Ressources Humaines du 27 septembre 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour - 1
Abstention : P. GOMMARD),

- **ARTICLE UNIQUE** : **DECIDE** la mise à jour du tableau des effectifs comme
présenté en annexe.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

IV- ANNEXE								IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 29 SEPTEMBRE 2021								C1
GRADES ou EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS			EFFECTIFS VACANTS
		TC	TNC	Total	TIT	NT	Total	Total
Directeur Général des Services	A	1		1	0	1	1	0
Directeur des Services Techniques	A	1		1	1		1	0
Collaborateur de Cabinet	A	1		1		0	0	1
TOTAL DG/DGA/DST/DIR CAB		3	0	3	1	1	2	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)								
Attaché principal hors classe	A	2		2	0	0	0	0
Attaché Principal	A	3		3	2	1	3	0
Attaché	A	6		6	2	4	6	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	4		4	2	1	3	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3		3	2		2	1
Rédacteur	B	10		10	5	2	7	3
Adjoint Administratif Principal de 1ère Clas	C	9		9	9		9	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème Clas.	C	20		20	19		19	1
Adjoint administratif	C	13	7	20	8	10	18	2
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		68	7	75	49	18	67	8
FILIERE TECHNIQUE (2)								
Ingénieur principal	A	1		1	0	0	0	1
Ingénieur	A	2		2	2		2	0
Technicien principal 1° classe	B	3		3	1		1	2
Technicien principal 2° classe	B	2		2	0		0	2
Technicien	B	5		5	4		4	1
Agent de Maîtrise Principal	C	5		5			0	5
Agent de Maîtrise	C	8		8	8	0	8	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	12		12	11		11	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	20		20	16	1	17	3
Adjoint technique	C	37	10	47	24	14	38	9
TOTAL FILIERE TECHNIQUE (2)		95	10	105	66	15	81	24
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE (3)								
Éducateur de Jeunes Enfants Classe excep	B	1	0	1	1	0	1	0
Éducateur de Jeunes Enfants Principal	B	2	0	2	1	0	1	1
Éducateur de Jeunes Enfants	B	2	0	2	1	0	1	1
Agent Social	C	0	1	1	1	0	1	0
ATSEM principale de 1ère classe	C	6	0	6	5	0	5	1
ATSEM principale 2ème classe	C	8	0	8	4	2	6	2
TOTAL SANITAIRE ET SOCIALE (3)		19	1	20	13	2	15	5
SECTEUR MEDICO-SOCIALE (4)								
Puéricultrice hors classe	A	1		1	1		1	0
Auxiliaire de Puériculture Ppal de 1ère clas	C	6		6	6		6	0
Auxiliaire de Puériculture Ppal de 2ème clas	C	9		9	4	5	9	0
TOTAL MEDICO-SOCIALE (4)		16	0	16	11	5	16	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE (5)								
Chef de Sce de Police Municipale de Cl Norm.	B			0	0		0	0
Chef de Police Municipal	C	1		1	1		1	0
Brigadier Chef Principal	C	3		3	3		3	0
Brigadier Gardien	C	9		9	5		5	4
TOTAL FILIERE PM (5)		13	0	13	9	0	9	4
FILIERE ANIMATION (6)								

IV- ANNEXE								IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 29 SEPTEMBRE 2021								CI
GRADES ou EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS			EFFECTIFS VACANTS
		TC	TNC	Total	TIT	NT	Total	Total
Animateur Principal de 1 ^o classe	B	3		3	3		3	0
Animateur Principal de 2 ^o classe	B	3		3	1		1	2
Animateur	B	5		5	4		4	1
Adjoint d'animation Principal de 1 ^{ère} classe	C	4		4	3		3	1
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	C	8		8	5		5	3
Adjoint d'Animation	C	15	38	53	4	30	34	19
TOTAL FILIERE ANIMATION (6)		38	38	76	20	30	50	26
FILIERE CULTURELLE (7)								
Directeur d'établissement d'ens artistique	A	1	0	1	1	0	1	0
Professeur d'enseig artistique hors classe	A	1	0	1	0	0	0	1
Professeur d'enseig artistique classe normale	A	3		3	0	2	2	1
Assistant d'enseignement artistique princ 1e C	B	13	2	15	11	2	13	2
Assistant d'enseignement artistique princ 2e C	B	3	6	9	6	2	8	1
Assistant d'enseignement artistique	B	2	1	3	1	2	3	0
Professeur école de musique	C	1		1	1		1	0
Sous filière artistique		24	9	33	20	8	28	5
Bibliothécaire territoriale	A	1	0	1	1	0	1	0
Adjoint territorial du patrimoine princ 1 ^{ère} C	C	2		2	2	0	2	0
Adjoint territorial du patrimoine princ 2 ^{èm} C	C	2	0	2		0	0	2
Sous filière bibliothèque		5	0	5	3	0	3	2
TOTAL FILIERE CULTURELLE (7)		29	9	38	23	8	31	7
		TC	TNC	Total	STATUT	NT	Total	Total
TOTAL AGENTS TIT NON TIT MENSUELS		278	65	343	191	78	269	75
TOTAL emplois fonctionnels et DIR CAB		2	1	3	1	1	2	1
TOTAL AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES				346			271	76
TOTAL AGENTS CONTRATS SPECIFIQUES						168	(annexe bis)	
TOTAL GLOBAL						439		

IV- ANNEXE bis			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 29 septembre 2021			C1
Agents non titulaires	EFFECTIF budgétaire	CONTRAT	
	Total	FONDEMENT DU CONTRAT	NATURE DU CONTRAT
Assistante Maternelle à Domicile	18	Code du travail et code de l'action sociale et de la famille	CDI
AESH	1	poste vacant	
Journaliste Pigiste	1	3.3	CDD
Chargé de suivi de projet (TNC)	1	3.2	CDD
Apprentis	8	Code du travail	CDD
Emplois dits "saisonniers"	23	3.1	CDD
Agents de distribution (horaires)	31	3.1 OU 3.2	CDD
Encadrement temps repas et periscolaire (horaire)	21	3.1 OU 3.2	CDD
Médecin de creche (horaire)	1	poste vacant	CDD
Psychologue (horaire)	1	3.3	CDD
Agents Interventions spécifiques (creche/école)	6	3.1 ou 3.2	CDD
Intervenants CLAS	9	3.1 ou 3.2	CDD
Intervenants extérieurs	3	3.1 ou 3.2	CDD
Educateur /Intervenant APS EMS (horaires)	4	3.1 ou 3.2	CDD
Personnel enseignant (étude surveillées et surveillance cantine)	40	Activités accessoires	
TOTAL EMPLOI NON TITULAIRES SELON BESOINS SPECIFIQUES	168		